



Juriste de parquet (h/f/x) pour le parquet du Procureur du Roi de Liège Contrat CDI

CONTENU DE LA FONCTION

1. Contexte de la fonction

Le **pouvoir judiciaire** est constitué par les cours et les tribunaux. A cet égard, une distinction est établie entre le **siège** (les juges des cours et tribunaux) et le parquet (le **ministère public**). Le rôle des juges (**siège**) dans la société est essentiel. Ils appliquent le droit : ils tranchent des contestations civiles (opposant des citoyens ainsi que, dans certains cas, l'autorité et ses citoyens) et sanctionnent sur la base du droit pénal les personnes qui ont commis un délit ou qui ont contrevenu à une loi.

Le **ministère public**, également appelé le parquet, agit au nom de la société en tant que partie poursuivante ou garant de la loi en matière civile. En matière pénale, il recherche et poursuit les infractions. Il veille également à ce que le nécessaire soit fait pour que les peines prononcées soient exécutées de manière appropriée.

Outre l'exercice de l'action publique, le parquet intervient également en matière civile et commerciale ainsi que dans les affaires portées devant les juridictions du travail lorsque la loi le prescrit ou lorsque son action est requise.

Les compétences des cours et tribunaux et celles du ministère public sont définies dans le Code judiciaire, le Code d'instruction criminelle et des lois spéciales.

2. Raison d'être de la fonction

Conformément à la réglementation en vigueur, préparer sur le plan juridique des dossiers judiciaires de sa (sous-)section afin de contribuer à la réalisation des objectifs opérationnels de cette (sous-)section.

3. Rôles et domaines de résultats

1. En tant que **gestionnaire juridique de dossiers** actif dans un ou plusieurs domaines du droit, préparer les orientations ou décisions judiciaires dans certaines affaires, dans une mesure variable selon leur complexité, et au cours d'une ou de plusieurs phases de la procédure, sous la responsabilité et la supervision du magistrat de parquet et conformément aux directives de la politique criminelle nationale et locale ainsi qu'aux règles de politique en matière de défense de l'intérêt général, afin de contribuer à une optimisation qualitative et quantitative du traitement des dossiers judiciaires de sa (sous-)section.

Tâches possibles :

- préparer l'information, notamment par l'étude de procès-verbaux et la rédaction d'apostilles ;
- préparer des décisions judiciaires dont le classement sans suite, la médiation pénale, la transaction ou la citation ;
- rédiger les réquisitions finales et les citations ;
- rédiger des notes d'audience ;
- rédiger des avis et des réquisitions en matière civile.

Par ordonnance individuelle motivée et après avis positif du procureur général compétent, exercer les compétences du ministère public telles que prévues par l'article 162§2 du code judiciaire, plus particulièrement:

- poser des actes d'information dans les affaires correctionnelles et criminelles ne consistant pas dans l'exercice de publique, par exemple :
 - mener une information et poser tous les actes d'information autorisés (à l'exception de l'exercice des compétences du ministère public dans le cadre de la loi sur la détention préventive)



- traiter des dossiers de réhabilitation, en ce compris siéger aux audiences de la chambre des mises en accusation traitant de ces dossiers.

agir par voie d'action devant les juridictions civiles, commerciales et sociales.

2. En tant que **jurisconsulte**, fournir un appui spécialisé à la demande du magistrat de parquet, afin de contribuer à une optimisation qualitative et quantitative du traitement de dossiers judiciaires individuels par le magistrat.

Tâches possibles :

effectuer des recherches dans la réglementation, la jurisprudence et la doctrine ;

rédiger des avis juridiques.

3. En tant que **gestionnaire des connaissances**, développer et maintenir à niveau son expertise afin d'optimiser son fonctionnement.

Tâches possibles :

se former en permanence dans son domaine ;

se concerter avec le coach désigné à propos de son plan personnel de formation.

participer à des journées d'étude, à des colloques et à des formations internes et externes dans des matières pertinentes ;

4. En tant qu'**acteur de réseau**, développer et entretenir des contacts informels dans le cadre de son domaine d'expertise afin de contribuer à un meilleur fonctionnement de la section et, dans la mesure du possible, à une harmonisation de ses processus avec ceux d'autres sections du ministère public et des autres partenaires professionnels.

Tâches possibles :

développer des relations de collaboration ;

échanger des informations et des bonnes pratiques ;

participer à des réunions à l'extérieur en présence du magistrat et en dresser procès-verbal

PROFIL

Compétences comportementales

- Créer et améliorer l'esprit d'équipe en partageant ses avis et ses idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues.
- Agir de manière intègre, conformément aux attentes de l'organisation, respecter la confidentialité et les engagements et éviter toute forme de partialité.
- S'impliquer et démontrer de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumer la responsabilité de la qualité des actions entreprises.

Atouts

- Expérience dans le domaine juridique
- Compétences informatiques



EMPLOYEUR

Il y a 3 postes vacants au Parquet du Procureur du Roi de Liège – Palais de justice rue de Bruxelles 2/0004 4000 Liège.

Le membre du personnel de niveau A est désigné dans l'arrondissement de Liège qui comprend les divisions de Huy, Liège et Verviers. La mobilité au sein des divisions fait partie intégrante de la fonction de niveau A.

Le **pouvoir judiciaire** est constitué par les cours et les tribunaux. A cet égard, une distinction est établie entre le **siège** (les juges des cours et tribunaux) et le parquet (le **ministère public**).

Le rôle des juges (**siège**) dans la société est essentiel. Ils appliquent le droit : ils tranchent des contestations civiles (opposant des citoyens ainsi que, dans certains cas, l'autorité et ses citoyens) et sanctionnent sur la base du droit pénal les personnes qui ont commis un délit ou qui ont contrevenu à une loi.

Le **ministère public**, également appelé le parquet, agit au nom de la société en tant que partie poursuivante ou garant de la loi en matière civile. En matière pénale, il recherche, instruit et poursuit les délits. Il veille également à ce que le nécessaire soit fait pour que les peines prononcées soient exécutées de manière appropriée.

Outre l'exercice de l'action publique, le parquet intervient également en matière civile et commerciale ainsi que dans les affaires portées devant les juridictions du travail lorsque la loi le prescrit ou lorsque son action est requise.

Informations spécifique sur l'entité

Le parquet du Procureur du Roi de Liège comporte trois divisions, quatre sections et plus précisément la section correctionnelle, la section famille et jeunesse / Etat civil, la section roulage et la section du parquet du tribunal d'application des peines disposant chacune de leurs compétences spécifiques.

Plus d'informations :

<http://www.om-mp.be>

<http://www.justice.belgium.be>

<https://www.om-mp.be/fr/votre-mp/parquets-procureur-roi/liege/contact>

OFFRE

Vous êtes engagé en tant que juriste de parquet (niveau NA11) sur base d'un contrat à durée indéterminée. Echelle de traitement NA11 (minimum 21.880 € -max 29.360€ salaire brut annuel suivant l'ancienneté, non indexé). Index au 01/10/2018 = 1,7069.

Plus d'information : www.fedweb.be

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour qu'une place vacante de juriste de parquet puisse être attribuée, la personne doit être en possession d'un diplôme de licence/master en droit (obtenu en Belgique).

Remarques sur le diplôme:

- Lorsque le diplôme est obtenu dans un autre pays, l'équivalence du diplôme doit être demandée à la communauté concernée (plus d'informations sur le site web de Selor (www.selor.be),



- Les diplômes obtenus au Pays Bas ou au Grand-Duché du Luxembourg sont automatiquement assimilés au niveau correspondant en Belgique. Cependant, nous attirons l'attention sur le fait que les masters en droits obtenus ailleurs qu'en Belgique ne permettent pas de savoir si la personne maîtrise le droit Belge

POSTULER

Vous pouvez poser votre candidature jusqu'au 29 août 2021 inclus.

Vous correspondez au profil et vous souhaitez postuler ?

Vous pouvez poser votre candidature en envoyant une lettre de motivation et votre CV par courriel au secrétaire en chef : Philippe.Dortu@just.fgov.be

CANDIDAT AVEC HANDICAP

Vous pouvez demander une adaptation

Si en raison d'un handicap, vous souhaitez solliciter un aménagement de la procédure de sélection, vous pouvez prendre contact via l'adresse mail suivante : Philippe.Dortu@just.fgov.be

Vous serez ensuite contacter par la cellule diversité du SPF Justice pour déterminer quelles adaptations raisonnables seront nécessaires pour la sélection.

PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de sélection consiste en :

- Une présélection sur base du curriculum vitae peut avoir lieu si le nombre de candidatures est trop élevé - Screening CV, sur base des critères suivants :
 - o 1 an d'expérience pertinente dans le domaine
 - o Fautes d'orthographe ou de grammaire dans le CV et/ou la lettre de motivation
- La concordance du profil du candidat avec les exigences spécifiques de la fonction ainsi que sa motivation, l'intérêt et l'affinité avec le domaine sera évaluée lors d'un entretien qui peut être précédé éventuellement d'une épreuve écrite.
- Le minimum requis pour réussir cette sélection est de 60%.
- Les lauréats non recrutés seront repris dans une réserve de recrutement pour une durée d'un an.
- Lieu de la sélection:
Parquet du Procureur du Roi
Palais de Justice
Rue de Bruxelles 2/0004
4000 Liège
Aile Nord – Bâtiment E – 8^{ème} étage

Feedback

Après réception de votre résultat à une épreuve de sélection, vous pouvez demander dans les 3 mois un feedback par écrit.

LISTE DES LAUREATS

Si vous êtes lauréat ?

Le classement des lauréats sera établi sur base des résultats obtenus à l'entretien.

Si vous faites partie de ceux qui ne peuvent pas immédiatement entrer en fonction, votre nom est repris dans une liste valable 1 ans.



DONNEES DE CONTACT

Plus d'info sur la fonction et la procédure de sélection ?

Philippe Dortu, secrétaire en chef

Philippe.Dortu@just.fgov.be